

FONDS DE DOTATION L'IMPRIMERIE D'ART DE MONTPARNASSE

Siège social : 49 rue du Montparnasse
75014 PARIS
Siret : 79499421000019
APE : 9499Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

**FONDS DE DOTATION
L'IMPRIMERIE D'ART DE MONTPARNASSE**

Siège social : 49 rue du Montparnasse
75014 PARIS

Siret : 79499421000019

APE : 9499Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31/12/2025
EXERCICE DU 01 JANVIER 2025 AU 31 DECEMBRE 2025**

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons établi en date du 15 juin 2026, un rapport dit « de carence » dans lequel nous indiquons l'impossibilité de procéder à la vérification des comptes annuels, ceux-ci n'ayant pas été établis dans les délais prévus par la loi.

Ces derniers nous ayant été communiqués par la suite, nous sommes désormais en mesure de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note Changement de réglementation comptable de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application des règlements ANC n°2022-06 et 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne les modalités d'établissement et de présentation de l'état séparé des Avantages et des Ressources provenant de l'étranger ainsi que l'évaluation des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres du Conseil d'administration.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

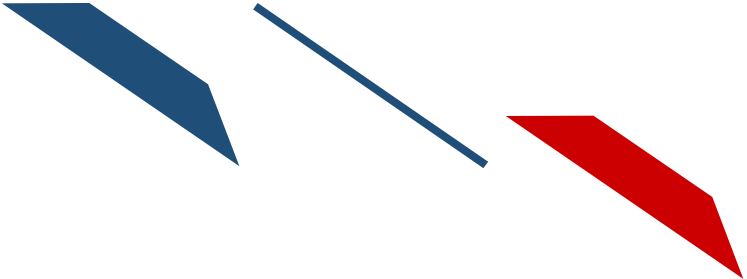
Fait à Fontenay sous-bois, le 29 juillet 2026

Le Commissaire aux Comptes
LEO JEGARD & ASSOCIES
Représenté par,

Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro Sign
Premium pour le compte de
Aymen BRAHIM (+33616340929)
Date : 29/07/2026 14:44:31
Signé avec le mot de passe à
usage unique envoyé par SMS :
987557

Aymen BRAHIM
Associé

Jégard Créatis



COMPTES ANNUELS



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	107 000,00	87 347,47	19 652,53	27 383,02
Autres immobilisations corporelles	34 145,80	17 256,39	16 889,41	18 255,24
Immobilisations financières				
Participations	1 876 000,00		1 876 000,00	686 000,00
Autres titres immobilisés	200,00		200,00	
Total Actif immobilisé (II)	2 017 345,80	104 603,86	1 912 741,94	731 638,26
Stocks et en-cours				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	5 000,00		5 000,00	
Autres créances	2 250,21		2 250,21	22 285,33
Divers				
Disponibilités	22 029,61		22 029,61	451 055,47
Total Actif circulant (III)	29 279,82		29 279,82	473 340,80
Ecarts de conversion / Diff. d'évaluation (VI)	37,46		37,46	
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	2 046 663,08	104 603,86	1 942 059,22	1 204 979,06

Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette (sous-total)		
Fonds propres consommables	1 623 206,37	1 183 811,35
Total des fonds propres (I)	1 623 206,37	1 183 811,35
Fonds reportés et dédiés		
Total des fonds reportés et dédiés (II)		
Provisions		
Total des provisions (III)		
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 135,85	8 742,71
Dettes fiscales et sociales	742,00	
Autres dettes	305 975,00	12 425,00
Total des dettes (IV)	318 852,85	21 167,71
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	1 942 059,22	1 204 979,06

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Produits d'exploitation		
Ventes de biens et de services		
Produits de tiers financeurs	37 028,39	124 107,65
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable	37 028,39	124 107,65
Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00	
Autres produits	0,02	
Total des produits d'exploitation (I)	42 028,41	124 107,65
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	32 363,88	115 675,22
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 389,84	8 432,43
Sur immob. : dotations aux amort.	8 389,84	8 432,43
Valeurs comptables des immo. cédées	706,50	
Total des charges d'exploitation (II)	41 460,22	124 107,65
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	568,19	
Produits financiers		
Autres intérêts et produits assimilés	3 093,75	
Produits des cessions d'éléments financiers	49 800,00	
Total des produits financiers (III)	52 893,75	
Charges financières		
Différences négatives de change	2 919,94	
Valeurs comptables des immo. financières cédées	49 800,00	
Total des charges financières (IV)	52 719,94	
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	173,81	
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	742,00	
Total des produits exceptionnels (V)		
Total des charges exceptionnelles (VI)		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	742,00	
Total des produits (I + III + V)	94 922,16	124 107,65
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	94 922,16	124 107,65
EXCEDENT OU DEFICIT		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
TOTAL		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : L'IMPRIMERIE D'ART DE MONTPARNASSE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 1 942 059 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un résultat de 0 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, issu des règlements 2022-06 et 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions du Règlement ANC n°2018-06, relatifs aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels.

Changement de réglementation comptable (année 2025) :

L'application pour la première fois du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03, à compter du 1er janvier 2025, et du règlement ANC n° 2023-03, article 5, entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

Les principaux impacts sont :

- Résultat exceptionnel :

Les cessions/sorties d'immobilisations sont dans le résultat d'exploitation ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières ;

Les quotes-parts de subventions d'investissement sont dans le résultat d'exploitation ;

Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs, les autres événements sont traduits dans le résultat d'exploitation y compris pénalités etc...

- Suppression des transferts de charge :

Indemnités d'assurance reçues ;

- Changement de présentation :

Présentation du compte de résultat :

- Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;

- Les transferts de charges N-1 ont été regroupés sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions.

Présentation du bilan :

- Les frais d'établissements sont présentés dans un total séparé du bilan et non plus dans le total des immobilisations ;

- Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;

- Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

Règles et méthodes comptables

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'association pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 15 à 25 ans

* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Fait significatifs de l'exercice :

Participation de la société à une augmentation de capital concernant la structure LES PIERRES SENSIBLES.

Le montant de l'augmentation de capital a été de 2.400.000€ dont 1.190.000€ souscrit par L'IMPRIMERIE D'ART DE MONTPARNASSE.

La participation a ainsi été portée à 38,01%. Soit 1.876.000 titres sur les 4.936.000€ composant le capital.

Autres éléments significatifs

Description de l'entité :

Le Fonds de dotation «L'Imprimerie d'Art de Montparnasse» a été créé en 2011 avec un objet d'intérêt général:

- préserver l'ancienne imprimerie lithographique et son patrimoine industriel unique.
- sauvegarder et restaurer tout matériel pouvant compléter ce patrimoine historique de l'impression d'art au service de la création artistique contemporaine.
- assurer la protection, la conservation et la gestion des archives et pierres matrices lithographiques de l'imprimerie en vue de les rendre accessibles au public.
- favoriser la transmission du savoir-faire exceptionnel de ses maîtres imprimeurs en soutenant des actions de formation professionnelle dédiées.
- inciter les jeunes artistes à fréquenter l'atelier en finançant leur résidence.

Engagements reçus :

Le montants des tableaux non encore vendus et reçus sont estimés à 170K€

Contributions volontaires :

Néant

Évènements postérieur à la clôture :

Néant

Rémunération des dirigeants :

Les rémunérations et avantages versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés, visés à l'article 20 de la loi N° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif s'élèvent à 0 Euro (€).

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	112 000		5 000	107 000
- Installations générales, agencements aménagements divers	34 146			34 146
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	146 146		5 000	141 146
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	686 000	1 190 000		1 876 000
- Autres titres immobilisés		50 000	49 800	200
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	686 000	1 240 000	49 800	1 876 200
ACTIF IMMOBILISE	832 146	1 240 000	54 800	2 017 346

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Le fonds de dotation a souscrit au capital de la société les Pierres Sensibles lors de la constitution en date du 26/01/2023 à hauteur de 1000 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

En date du 5 juillet 2023, le Fonds de dotation à soucrit à l'augmentation de capital de la SAS Les Pierres Sensibles à hauteur de 685 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

En date du 20 mai 2025, le Fonds de dotation à souscrit à l'augmentation de capital de la SAS Les Pierres Sensibles à hauteur de 1 190 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles						
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	15 à 25 ans	linéaire	84 617	7 024	4 294	87 347
- Installations générales, agencement et aménagements divers	10 ans	linéaire	15 891	1 366		17 256
- Matériel de transport						
- Matériel de bureau et informatique, mobilier						
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			100 508	8 390	4 294	104 604
TOTAL			100 508	8 390	4 294	104 604

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 7 250 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 000	5 000	
Autres	2 250	2 250	
Charges constatées d'avance			
Total	7 250	7 250	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	840
Total	840

Capitaux propres

Composition du capital social

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise Dont générosité du public					
Ecarts de réévaluation					
Réserves Dont générosité du public					
Report à nouveau Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice Dont générosité du public					
Fonds propres consommables	1 183 811		439 395		1 623 206
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires (Commodat)					
TOTAL	1 183 811		439 395		1 623 206

Tableau des Avantages et ressources provenant de l'étranger :

L'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger présente les avantages et les ressources, en numéraire ou en nature, provenant directement ou indirectement des personnes et institutions suivantes :

Un Etat étranger ;
 Une personne morale étrangère ;
 Un dispositif physique non résidente fiscale en France.

Ces personnes et institutions sont désignées ci-après comme « contributeur » :

Etat du contributeur	Montant des dons en numéraire	Dons en nature destinés à être cédés
États-Unis	71 123,41 €	
Suisse	100 000 €	50 000 €
États-Unis		120 000 €

La version intégrale de cet état synthétique peut être fournie sur simple demande adressée par mail à l'adresse suivante :
 idem.paris@free.fr

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 318 853 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 136	12 136		
Dettes fiscales et sociales	742	742		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	305 975	305 975		
Produits constatés d'avance				
Total	318 853	318 853		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Frs factures non parvenues	7 390
Total	7 390

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

	Commissaire aux comptes 1
Honoraires afférents à la certification des comptes	2 340
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	
TOTAL	2 340

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 2 340 €HT

Autres informations

Donations

Suivi des dons en nature restant à vendre

	A nouveau (Stock initial) A	Nouveaux dons reçus B	Dons utilisés C	Dons vendus D	Solde (Stock final) A+B-C-D
Dons mars 2024	170 000				170 000
Total	170 000				170 000

Engagements reçus :

Le montants des tableaux non encore vendus et reçus sont estimés à 170K€

Deux oeuvres :

- Olivier MOSSET pour 50K€
- Raymond PETTIBON pour 120K€